

(N° 5.)

Sénat de Belgique.

BUDGETS de la Dette publique et des Dotations pour l'Exercice 1840.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article premier.

Les budgets de la dette publique et des dotations, pour l'exercice de 1840, sont fixés :

Le budget de la dette publique, à la somme de vingt-six millions soixante-dix mille quatre cent dix-sept francs cinquante deux centimes (francs 26,070,417. 52 centimes.)

Le budget des dotations, à la somme de trois millions deux cent nonante sept mille, quatre cent cinquante huit - francs, nonante cinq centimes (francs 3,297,458. 95 centimes), répartis conformément aux tableaux ci-annexés.

Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 10 décembre 1839.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires,
(Signé) SCHEYVEN,
B. DUBUS.*

Tableau des Budgets de la Dette publique et des Dotations pour l'Exercice 1840.

DETTE PUBLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Intérêts de la dette.

Art. 1.	{	Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire. fr. 305,947 08	}	10,276,063 49
		Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c. (cinq millions de florins) à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839. 9,970,116 41		
— 2.	{	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1831. 5,040,000 »	}	6,048,000 »
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 1,008,000 »		
— 3.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices clôturés.		125,000 »
— 4.	{	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4. p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000 »	}	1,500,000 »
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 300,000 »		
— 5.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt.		5,500 »
— 6.	{	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 5 mai 1836. 1,525,524 »	}	2,034,032 »
		Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 508,508 »		
— 7.		Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt.		35,000 »
— 8.	{	Intérêts de l'emprunt fait pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, au capital de 1,481,481 fr. 74,074 07	}	88,888 88
		Amortissement de cet emprunt. 14,814 81		
— 9.		Intérêts et frais présumés de la dette flottante.		1,000,000 »
— 10.		Id. arriérés pour l'exercice 1839.		500,000 »
— 11.		Id. de la dette viagère.		6,550 »
— 12.		Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.		25,000 »
— 13.		Intérêts à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835.		230,705 89

CHAPITRE II.

Rémunérations.

Art. 1.	{	Pensions ecclésiastiques. : fr. 560,000 »	}	2,975,000 »
		Id. civiles. 560,000 »		
		Id. civiques. 220,000 »		
		Id. militaires 1,605,000 »		
		Id. de l'Ordre Léopold. 25,000 »		
		Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés. 5,000 »		

Art. 2.	{	Traitemens d'attente.	46,711 18	}	114,095 26
		Id. ou pensions supplémentaires.	59,197 89		
		Secours annuels.	8,186 24		
— 3.		Subvention à la caisse de retraite.			200,000 »
— 4.		Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances, retenus en Hollande.			400,000 »
— 5.		Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande.			8,465 60
— 6.		Arriéré, pour 1839, en faveur des orphelins Bareel.			2,116 40

CHAPITRE III.

Fonds de dépôts.

— 1.	{	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande.	140,000 »	}	144,000 »
		Arriérés des mêmes capitaux sur les exercices clôturés.	4,000 »		
— 2.	{	Intérêts des cautionnements des comptables belges, inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam.	18,000 »	}	18,000 »
		Arriérés des mêmes cautionnements sur les exercices clôturés.	5,000 »		
— 3.		Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont point payés.			60,000 »
— 4.	{	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises, etc.	162,000 »	}	164,000 »
		Arriérés des mêmes cautionnements sur les exercices clôturés.	2,000 »		
— 5.		Intérêts des consignations faites au Gouvernement belge.			80,000 »
— 6.		Intérêts et remboursements des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.			30,000 »

Total. . . fr. 26,070,417 52

(4)

DOTATIONS.

CHAPITRE PREMIER.

Art. Uniq. Liste civile (*Mémoire*).. 2,751,322 75

CHAPITRE II.

Art. Uniq. Sénat.. 22,000 »

CHAPITRE III.

Art. Uniq. Chambre des Représentants. 398,850 »

CHAPITRE IV.

Cour des Comptes.

Art. 1. Membres de la Cour.	43,386 20	}	125,286 20
— 2. Personnel des bureaux.	65,000 »		
— 3. Matériel et dépenses diverses.	16,900 »		
			<hr/>
			3,297,458 95